

QUESTIONS SOULEVÉES PAR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU LIDO DE SÈTE À MARSEILLAN

Pour lutter contre l'érosion côtière, les collectivités locales de l'Hérault ont obtenu des financements européens (fonds Feder) pour deux projets de « réhabilitation de grands sites emblématiques » fondés sur le recul stratégique des routes littorales des lidos de Sète à Marseillan et de Carnon à la Grande Motte. Ces projets de restauration du littoral soulèvent de nombreuses questions :

Plages : la fin de la gratuité ?

Les pouvoirs publics se défendent de vouloir mettre fin à la gratuité d'accès aux plages. Pourtant, ces grands travaux vont permettre d'instaurer « un contrôle des accès » à la plage. Dans les faits, le stationnement sera réorganisé en parkings obligatoires, il suffira ensuite d'un simple vote des conseils municipaux pour le rendre payant.

Prix du sable ?

La pente est d'autant plus glissante que le recul de la route n'empêchera pas les dunes d'être exposées à l'érosion. Or, de source scientifique, il faudra les réalimenter tous les cinq ans par un apport massif de sable. Une forte augmentation de ce qu'on appelle déjà le « coût de gestion des plages » est annoncée. Elle sera à terme supportée par les « usagers ».

Revendu au double du prix actuel, le sable sera pompé en mer (projet Beachmed) et ce malgré les dangers de cette pratique (aggravation de l'érosion et épuisement des ressources halieutiques). Les cimentiers, dont les profits sont gonflés par la bulle immobilière, cherchent à réduire leurs coûts d'exploitation, en prévision d'opérations de rachat par des fonds de pension, et prendre le sable en mer revient, semble-t-il, beaucoup moins cher que de l'extraire des carrières.

Plages : attractions commerciales ?

Les parkings vont permettre de construire des bâtiments en dur dans la bande des 100 mètres, et donc d'artificialiser et de standardiser ces sites. Les dernières plages « sauvages » de Méditerranée offriront désormais des « services » (gardiennage de chiens, plages privées, animations, etc.). On cite en exemple la Pointe du Raz et le Pont du Gard.

Vers une gestion privatisée des plages ?

La notion de « coût de gestion des plages » aboutit à la création de « structures de gestion » financées selon le principe de « l'usager-payeur ». Les plages vont être gérées comme des entreprises (ce qui est déjà le cas aux Etats-Unis) avec des recettes (parkings, concessions, services, etc.) et des dépenses (nettoyage, entretiens, etc.). Les dépenses structurelles restent à la charge des collectivités. Les contribuables finançant déjà les infrastructures, ils devront payer une deuxième fois quand ils iront à la plage ! Le contrôle des accès est présenté comme un moyen de réguler la fréquentation pour mieux protéger le site MAIS il aboutit inéluctablement au résultat inverse pour des impératifs de rentabilité (cf gestion des parcs nationaux américains confiée à Disney ou à Coca-Cola !).

PROBLÈMES SPÉCIFIQUES AU LIDO DE SÈTE À MARSEILLAN

Le lido de Sète à Marseillan est une bande de sable non urbanisée de 12 km entre la mer et l'Étang de Thau. Il est normalement protégé par la loi littorale, un schéma de mise en valeur de la mer et le code de l'urbanisme, puisque les terrains sont classés en zone non constructible ou ND (agricole). Mais ces protections juridiques ont été fragilisées par la loi sur l'aménagement des territoires ruraux de février 2005 - possibilités de dérogation à la loi littorale dans le cadre des SCOT et obligation de réviser, tous les 10 ans, les schémas de mise en valeur de la mer (celui de Thau, le seul existant à l'époque, avait tout juste 10 ans en 2005) -.

Les espaces naturels protégés du littoral sacrifiés à des projets immobiliers et touristiques de luxe :

Contrôler les accès c'est aussi concentrer le public sur certaines zones et l'empêcher d'aller ailleurs. Inconfort pour les uns, plages privées pour les autres. Le déplacement de la route littorale de Sète à Marseillan va offrir à certains terrains (domaines viticoles, campings, etc.) - qui acquièrent une valeur

foncière considérable - un accès direct sur une plage sans touristes. La loi de février 2005 permet en effet aux élus locaux d'accorder des dérogations à l'interdiction de construire dans les espaces protégés : tous les espoirs sont à nouveau permis pour les propriétaires et les promoteurs qui ont fait de nombreuses acquisitions de terrains en zone inconstructible depuis 3 ans. Le camping du Castellans sur le lido de Sète à Marseillan a ainsi été racheté en 2003 par le plus gros promoteur immobilier de la zone, qui prétendait vouloir se reconverter dans l'immobilier de loisirs. En fait, il sédentarise des chalets et mobil homes qu'il vend à des prix prohibitifs (40 000 euros pièce). Il s'appête à transformer ce camping en village de vacances. Cette société, cotée en bourse, n'hésite pas à expliquer à ces futurs acquéreurs qu'elle use de toute son influence en faveur du déplacement de la route qui leur offrira un accès direct sur la plage.

Le rachat du domaine de Listel (vin des sables) par un fond de pension américain, le groupe Nexity, a été évité de justesse l'été dernier. Dans le capital de cet aménageur immobilier, on trouvait la Caisse des dépôts et consignations et de grandes banques française comme le Crédit agricole qui fut longtemps propriétaire du domaine par le biais des caves de Val d'Orbieux et qui reste le financeur du crédit immobilier dont a bénéficié le groupe Vranken Pommery pour racheter le domaine l'année dernière.

Ce type de projet touristique de luxe avec golf dans un espace protégé semble actuellement très prisé par les investisseurs (voir l'exemple des côtes espagnoles). Le projet de réaménagement des 30 000 m² de bâtiments de Listel en complexe touristique est loin d'être abandonné et fait actuellement l'objet de négociations avec les pouvoirs publics.

Ces derniers pourraient encourager en sous-main ce type d'évolution, qui répond à une demande d'hébergement de luxe avec plage privée et anneaux pour grands yachts. Le Président de la Région, Georges Frêche, s'y est déclaré favorable en octobre 2005 lors d'un conseil privé à la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau.

Lutter contre l'érosion autrement :

Une nouvelle technique, le drainage, vient d'être agréée ; elle permettrait de stopper l'érosion sans déplacer la route littorale, d'éviter de bouleverser les activités existantes, de relancer la spéculation foncière, de créer un marché industriel d'extraction de sable marin et de privatiser les plages, tout cela pour un coût quatre fois inférieur au projet actuel. Cette technique est adaptée au lido de Sète mais les responsables du projet tiennent malgré tout à déplacer la route. Une obstination incompréhensible à moins de considérer que la lutte contre l'érosion sert de prétexte à la remise en question de la protection et de la vocation du site.

Les activités rurales en péril :

Le drainage aurait, sur ce site, un autre avantage particulièrement pertinent : celui de réoxygéner l'Étang de Thau avec l'eau du drainage. Cet étang, connu pour sa production conchylicole (huîtres de Bouzigues), souffre de crises sanitaires à répétition du fait d'une accélération de l'urbanisation. L'été, les algues se développent et asphyxient les coquillages. En occitan ce phénomène s'appelle « malaïgues ». Celle de l'été dernier a détruit la totalité des coquillages de l'étang. Pourquoi négliger une telle chance de remédier à ces crises et à leurs conséquences ?

On trouvera un autre exemple frappant de cette mise en péril des activités rurales avec la fin de bail du Conservatoire mondial des ressources génétiques de la vigne de l'INRA installé sur le lido de Sète à Marseillan dans des locaux appartenant au domaine de Listel. Cette collection unique au monde de vignes franc de pied n'ayant jamais subi de greffe est conservée dans le sable du lido qui la protège du phylloxera. Les ceps sont expédiés dans le monde entier pour créer de nouveaux cépages. Leur déménagement est vivement déconseillé par les chercheurs. Pourtant, en dépit des sommes invraisemblables qui vont être englouties dans un déplacement inutile et néfaste de la route littorale, les pouvoirs publics ne trouvent ni la volonté d'exercer leur droit de préemption ni l'argent nécessaire pour racheter les locaux et les terres malgré des négociations engagées depuis six mois !

La mission Racine 2 :

Cette mission prétendait concilier rentabilité économique et protection du littoral mais sa mise en oeuvre sur le terrain est un échec. On assiste depuis trois ans à une confrontation brutale où la survie des activités rurales est sacrifiée à l'industrie du tourisme, de l'immobilier et du secteur bancaire.

LES ASSOCIATIONS ENGAGEES

Sauvons La Plage Libre

L'association est intervenue tout au long de la concertation et de l'enquête publique. Malgré une forte hostilité de la population à ce projet et leurs propres doutes, les commissaires enquêteurs viennent de rendre un avis favorable.

<http://sauvonslaplagelibre.free.fr/>

Téléphone : 04-67-60-76-31 (Nathalie Declerck)

Mail : nathalie@cbs.cnrs.fr

Le Réseau Hippocampe

Créée pour opposer une vigilance citoyenne à l'assouplissement de la loi littorale, l'association a mené une enquête sur le projet d'aménagement du lido de Sète à Marseillan et fait ressortir un certain nombre d'informations dans la presse locale. Elle agit au sein d'un collectif qui rassemble les représentants syndicaux des salariés de Listel, l'INRA, une section syndicale locale de retraités, une association de consommateurs, un syndicat viticole, des personnalités, un cinéaste, une élue verte et des citoyens indépendants. L'ensemble du dossier peut être consulté sur le site de l'association :

<http://www.reseau-hippocampe.org>

Téléphone : 04-67-77-37-45 (Marie Azzaroni)

Mail : paoloazzaroni@wanadoo.fr